

FER FORGÉ

CATALOGUE PERGOLA



BOULET

Tringles à rideaux depuis 1924



BOULET

Tringles à rideaux depuis 1924

Spécialiste de l'univers de la décoration de la fenêtre depuis 1924 et connue pour la qualité et la diversité de ses produits, la Société BOULET, inventeur du rail 24x16, fabrique et distribue tringles à rideaux décoratives, rails techniques, rails cintrés, mécanismes de stores d'intérieur, parois japonaises, cimaises à tableaux, stores d'intérieur, accessoires de confection et de décoration.

La Société BOULET distribue ses collections exclusivement auprès d'une clientèle professionnelle (enseignes de magasins de décoration, installateurs, grossistes, détaillants) et propose une offre complète de plus de 4000 références à des prix compétitifs.

CONDITIONS DE VENTE

COMMANDES

Les commandes doivent être envoyées avec le numéro de référence de chaque article, aux adresses et numéros de fax suivants :

FRANCE - Fax : 01 39 19 19 20 - boulet.france@saboulet.fr

EXPORT - Fax : +33 1 39 19 19 30 - boulet.export@saboulet.fr

PRIX

Les prix indiqués dans le catalogue sont des prix de vente public conseillés. En raison des fluctuations des marchés internationaux, les prix et les conditions de vente sont sujets à changement sans préavis.

RETOUR DE MARCHANDISE

Les marchandises retournées ne seront pas acceptées sans notre autorisation préalable.

RÉCLAMATIONS

Les marchandises doivent être vérifiées à la livraison. Les demandes de retour de marchandises consécutives à des erreurs d'expédition ou à des défauts de qualité doivent être transmises à la société BOULET **48 heures au plus tard** après la livraison des marchandises. Les réclamations pour avaries de transport doivent être remplies sur le bon de livraison du transporteur dès réception.

Conditions générales de ventes détaillées p 07.

PERGOLA

Véritable fer forgé revisité dans un style épuré pour s'inscrire parfaitement dans les tendances du moment.

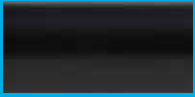
Sa ligne sobre adopte une élégante simplicité. Son diamètre de 16 mm complété par un choix d'embouts de formes différentes inspire des ambiances créatives et discrètes.

PERGOLA, une gamme de qualité et raffinée se décline en deux coloris : noir ou acier patiné, avec tout type de support pour s'adapter à tous les intérieurs.

Tubes Ø 16 mm



Acier patiné



Noir

Tubes Pergola Ø 16 mm

Tube acier patiné



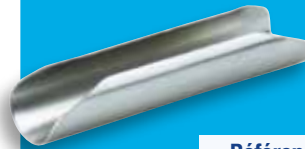
Long.	Référence	Prix Public
1m50	B02561	35,31 €
1m80	B02559	42,66 €
2m00	B02562	46,73 €
2m50	B02560	61,51 €

Tube noir



Long.	Référence	Prix Public
1m50	B04527	29,88 €
1m80	B04528	35,82 €
2m00	B04529	39,80 €
2m50	B04530	49,76 €

Raccord de tube Ø 16 mm



Raccord de tube en acier zingué. Longueur = 12 cm

Référence	Prix Public
B13168	2,71 €

Embouts pour tube Pergola

Boule lisse



Boule lisse - Acier patiné
Boule lisse - Noir

Qté	Référence	Prix Public
x1	B35883	21,56 €
x1	B35886	21,56 €

Cône lisse



Cône lisse - Acier patiné
Cône lisse - Noir

Qté	Référence	Prix Public
x1	B35882	21,56 €
x1	B35885	21,56 €

Capuchon lisse



Capuchon lisse - Acier patiné
Capuchon lisse - Noir

Qté	Référence	Prix Public
x1	B35881	13,09 €
x1	B35884	13,09 €



Bourgogne



	Qté	Référence	Prix Public
Bourgogne - Acier patiné	x1	B02802	21,56 €
Bourgogne - Noir	x1	B04535	21,56 €



Capuchon



	Qté	Référence	Prix Public
Capuchon - Acier patiné	x1	B34152	13,09 €
Capuchon - Noir	x1	B34153	13,09 €

Supports Pergola



Simple lisse - R 4 cm



	Qté	Référence	Prix Public
Support simple lisse - R 4 cm - Acier patiné	x1	B35873	28,49 €
Support simple lisse - R 4 cm - Noir	x1	B35874	28,49 €



Simple lisse - R 9 cm



	Qté	Référence	Prix Public
Support simple lisse - R 9 cm - Acier patiné	x1	B35875	32,21 €
Support simple lisse - R 9 cm - Noir	x1	B35876	32,21 €



Double lisse - R 15 cm



	Qté	Référence	Prix Public
Support double lisse - R 15 cm - Acier patiné	x1	B35877	43,34 €
Support double lisse - R 15 cm - Noir	x1	B35878	43,34 €



Entre-murs lisse



	Qté	Référence	Prix Public
Entre-murs lisse - Acier patiné	x1	B35879	13,13 €
Entre-murs lisse - Noir	x1	B35880	13,13 €



Coude 90°



	Qté	Référence	Prix Public
Coude 90° - Acier patiné	x1	B33937	32,47 €
Coude 90° - Noir	x1	B33938	32,47 €

Accessoires Pergola



Anneaux Ø 32x40 mm



	Qté	Référence	Prix Public
Anneau Ø 32x40 mm - Acier patiné	x1	B03004	1,98 €
100 anneaux Ø 32x40 mm - Acier patiné	x1	B02798	178,27 €
Anneau Ø 32x40 mm - Noir	x1	B03011	1,98 €
100 anneaux Ø 32x40 mm - Noir	x1	B03012	178,27 €



Suspendeurs pour anneaux

	Qté	Référence	Prix Public
100 suspendeurs pour anneaux - plastique cristal	x1	B08979	12,10 €



Suspendeurs lyre

	Qté	Référence	Prix Public
20 suspendeurs lyre - Nickel mat	x1	B30341	4,95 €
20 suspendeurs lyre - Nickel noir	x1	B30197	4,95 €
20 suspendeurs lyre - Acier laitonné	x1	B02577	4,95 €



Gonds d'embrasse



	Qté	Référence	Prix Public
Gond d'embrasse - Acier patiné	x1	B03030	17,56 €
Gond d'embrasse - Noir	x1	B04538	17,56 €

Cintrage tubes Pergola - modèle acier patiné **UNIQUEMENT**

PLEIN CINTRE

1 COUDE

2 COUDES

Cintrage en usine d'après calibre grandeur réelle.
Si non fourni : majoration pour calibre - B24110 = 29,00 € TTC le mètre.

Cintrage tube Pergola - acier patiné

Cintrage tube acier patiné



	Qté	Référence	Prix Public
Tube Pergola 1m20 - plein cintre - Acier patiné	x1	B25791	82,74 €
Tube Pergola 1m50 - plein cintre - Acier patiné	x1	B25792	103,38 €
Tube Pergola 1m80 - plein cintre - Acier patiné	x1	B25793	124,06 €
Tube Pergola 2m00 - plein cintre - Acier patiné	x1	B25794	137,87 €
Tube Pergola 2m50 - plein cintre - Acier patiné	x1	B25795	172,33 €
Tube Pergola 1m20 - 1 coude - Acier patiné	x1	B25796	61,36 €
Tube Pergola 1m50 - 1 coude - Acier patiné	x1	B25797	76,74 €
Tube Pergola 1m80 - 1 coude - Acier patiné	x1	B25798	92,09 €
Tube Pergola 2m00 - 1 coude - Acier patiné	x1	B25799	102,30 €
Tube Pergola 2m50 - 1 coude - Acier patiné	x1	B25800	127,89 €
Tube Pergola 1m20 - 2 coudes - Acier patiné	x1	B25801	76,63 €
Tube Pergola 1m50 - 2 coudes - Acier patiné	x1	B25802	95,78 €
Tube Pergola 1m80 - 2 coudes - Acier patiné	x1	B25803	114,93 €
Tube Pergola 2m00 - 2 coudes - Acier patiné	x1	B25804	127,71 €
Tube Pergola 2m50 - 2 coudes - Acier patiné	x1	B25805	159,63 €

Coudes 90° pour tube Pergola



Coudes 90° pour tube



	Qté	Référence	Prix Public
Coude 90° - Acier patiné	x1	B33937	32,47 €
Coude 90° - Noir	x1	B33938	32,47 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions Générales de Vente "C.G.V." sont systématiquement adressées ou remises à chaque client pour lui permettre de passer commande. En conséquence le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces C.G.V. à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus catalogues, émis par la société BOULET et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la société BOULET, quel que soit le moment ou elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que la société BOULET ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes C.G.V. ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - PRISE DE COMMANDE

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit.

La société BOULET n'est liée par les commandes prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite et signée. L'acceptation pourra également résulter de l'expédition des produits.

Le bénéfice de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord de la société BOULET.

Article 3 - MODIFICATION DE LA COMMANDE

Toute modification ou résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits.

Si la société BOULET n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne seront pas restitués.

Article 4 - LIVRAISON - OBJET DE LA LIVRAISON

La société BOULET se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses produits et, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande. Il se réserve le droit de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus ou catalogues.

Article 5 - LIVRAISON - MODALITÉS

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit au client, soit délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux ou entrepôts de la société BOULET.

Article 6 - LIVRAISON - DÉLAIS

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. La société BOULET est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible, mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport de la société BOULET. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours. Toutefois, si trois mois après la date indicative de livraison, le produit n'a pas été livré pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra, alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie; l'Acquéreur pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts sont considérés comme cas de force majeure déchargeant la société BOULET de son obligation de livrer - la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné.

La société BOULET tiendra le client au courant, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers la société BOULET, quelle qu'en soit la cause.

Article 7 - LIVRAISON - RISQUES

Les produits sont livrés emballés par la société BOULET mais ils voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avarie ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extra-judiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur dans les quarante huit heures qui suivent la réception des marchandises.

Article 8 - RÉCEPTION

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits.

Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à la société BOULET toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Article 9 - RETOUR - MODALITÉS

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre la société BOULET et le client. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du client et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir.

Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du client. En cas d'accord, les marchandises retournées ne seront créditées qu'après contrôle de leur état général. En cas de reconditionnement, une minoration de 30 % (trente pour cent) sera appliquée.

Article 10 - PRIX

Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

Les prix s'entendent nets départ usine emballage compris. Les commandes dont le montant H.T. est supérieur à 290 € H.T. sont livrées FRANCO DE PORT et cela uniquement pour les livraisons en France Métropolitaine. Une quelconque négociation sur le prix unitaire d'un produit remet en cause l'application de cette clause "FRANCO DE PORT" qui devra alors faire l'objet d'un accord signé par la société BOULET. Un forfait de 20 € H.T. pour frais de transport sera appliqué à toute commande inférieure à 290 € H.T.. Pour toute commande inférieure à 100 € H.T. (non groupée avec d'autres commandes), un forfait de 10 € H.T. pour frais de gestion sera facturé en complément des 20 € H.T. pour frais de transport.

Article 11 - FACTURATION

La date de sortie d'entrepôt des produits est à la fois la date d'émission de la facture et le point de départ de la date d'exigibilité en cas de paiement à terme.

Article 12 - PAIEMENT - MODALITÉS

Les factures sont payables au comptant avec un escompte de 1 % (un pour cent), le règlement devant, dans ce cas, intervenir dans les huit jours à la date de facturation.

Les traites envoyées à l'acceptation doivent être retournées à la société BOULET dans les quarante huit heures conformément aux dispositions du code du commerce.

Constitue paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

Toute facture inférieure à un montant de 100 € H.T. sera majorée de 10 € H.T.. Toute autre condition de paiement devra faire l'objet d'un accord préalable. Toute prorogation de traite ou retour impayé entraînera la facturation des frais correspondants.

Article 13 - PAIEMENT - RETARD OU DÉFAUT

En cas de retard de paiement, la société BOULET pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation de l'article 1153 du Code Civil, au paiement d'intérêts de retard au taux d'escompte de la Banque de France au jour de la facturation, majorée de 1,5 points.

En cas de défaut de paiement, quarante huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à la société BOULET qui pourra demander en référé restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non paiement d'une seule échéance entraînera exigibilité immédiate de la totalité de la dette sans mise en demeure. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si la société BOULET n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. En outre, dans tous les cas, le client sera redevable à titre de clause pénale d'une indemnité forfaitaire égale à 15 % (quinze pour cent) des sommes restant dues à la société BOULET, au titre du présent contrat à la date où le défaut de paiement est constaté avec un minimum de 382 € le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de la société BOULET. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Article 14 - TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques sur les produits a lieu dès l'expédition des entrepôts de la société BOULET.

Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls du client.

Article 15 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété de la chose vendue est subordonné au paiement du prix à l'échéance par le client.

Toutefois, les risques sont transférés dès la livraison.

Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans les délais prévus par les parties, la société BOULET se réserve le droit de reprendre la chose livrée et si bon lui semble, de résoudre le contrat.

Article 16 - COMPÉTENCES - CONTESTATION

Seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Pontoise.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.



BOULET

Tringles à rideaux depuis 1924

1 Chemin Grace Hopper
F - 95000 Neuville-Sur-Oise

Tél. France : 01 39 19 62 72
Fax France : 01 39 19 19 20
boulet.france@saboulet.fr

Tél. Export : + 33 1 39 19 62 72
Fax Export : + 33 1 39 19 19 30
boulet.export@saboulet.fr

www.saboulet.com

